

**Fédération
Syndicale
Unitaire
Alsace**

De la maternelle à l'université : NON à la régionalisation du service public de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche !

Communiqué des syndicats de la FSU Alsace (Le 2 avril 2013)

De la loi de « Refondation de l'école » à la loi sur l'enseignement supérieur et à l'acte III de décentralisation une cohérence s'affirme : le refus des ruptures nécessaires avec les politiques précédentes, l'éclatement du paysage universitaire soumis un peu plus aux intérêts locaux, une décentralisation à la carte du type Collectivité territoriale d'Alsace (CTA), qui menace gravement les équilibres institutionnels et démocratiques de la République. Dictée par l'austérité et les logiques néo-libérales qui s'imposent dans tous les pays européens, la politique du gouvernement programme une réduction des dotations d'Etat aux collectivités de 4,5Mds pour les 3 ans à venir ! Une nouvelle RGPP se met en place : la Modernisation de l'action publique (MAP). Dans ce contexte, le projet de CTA et le processus de métropolisation en cours font de l'Alsace un laboratoire « in vivo » de la régionalisation / privatisation des politiques éducatives. Se dessine le scénario le plus noir que nous puissions imaginer : une défiguration de la République par la destruction des missions de service public et du service public lui-même. A terme c'est l'égalité sur tout le territoire national qui est remise en cause.

Sous le faux nez des rythmes scolaires et dans la logique d'austérité, la dénationalisation de l'enseignement primaire est engagée.

ENSEIGNEMENT

En mettant l'accent sur les rythmes scolaires au détriment de la lutte pour l'égalité et l'épanouissement de tous les élèves à l'école primaire, Vincent Peillon provoque un large mouvement des personnels qui mettent au 1^{er} plan les questions de démocratisation. Plus et mieux d'école pour tous dans l'égalité des droits, telle est l'ambition des personnels et de la FSU. Ils refusent que la « réforme » du temps scolaire soit l'occasion pour le gouvernement d'organiser dans le désordre un nouveau découpage des prises en charge entre les communes et l'Etat pour les missions quotidiennes d'enseignement. Les luttes engagées ont permis, dans la majorité des communes, de reporter à la rentrée 2014 l'application du décret « Peillon ». Cette dénationalisation rampante de l'enseignement primaire accentue les inégalités géographiques et sociales mais ouvre aussi la porte à la privatisation. Tout ceci est inacceptable ! Pour la FSU, le décret Peillon doit faire l'objet d'une réécriture et l'ensemble du dossier « revitalisation de l'enseignement primaire », y compris la question des rythmes scolaires, doit être remis à plat dans le respect du cadre national du service public d'éducation.

EDUCATION

Avec la CTA et l'acte III de décentralisation, la régionalisation de l'enseignement secondaire est en marche.

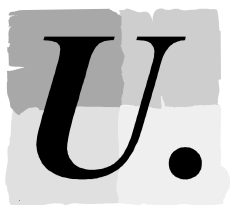
La collectivité unique revendique des compétences nouvelles pour l'éducation, notamment pour l'enseignement des langues et anticipe le projet de loi de décentralisation sur le transfert possible de la carte des formations et de l'orientation aux régions. **Donner à la CTA, le pilotage des formations du second degré serait un séisme.** La gestion décentralisée des personnels suivrait, à commencer par ceux des lycées professionnels. **Un scénario noir se dessine :** l'élite irait au lycée général, où les voies technologiques, si coûteuses, auraient disparu et les élèves en difficultés rejoindraient les dispositifs régionaux, lycées professionnels, apprentissage, formation continue, écoles de la 2e chance... Toute perspective de démocratisation et d'élévation des qualifications seraient ainsi stoppée.

Donner pouvoir à la CTA en matière d'orientation est tout aussi insensé. Elle imagine contrôler les flux (jeunes et adultes) vers la formation et l'emploi. Mais il est absurde de fonder une politique sur des postulats erronés en réduisant les missions de l'orientation à l'impératif de satisfaire aux besoins d'un marché de l'emploi très flexible.

Pour la FSU il convient d'en rester aux "compétences partagées" : les Recteurs décident des

RECHERCHE

CULTURE



Fédération Syndicale Unitaire Alsace

ENSEIGNEMENT

EDUCATION

RECHERCHE

CULTURE

formations. L'orientation, ainsi que ses personnels, doivent demeurer au sein de l'EN. L'orientation professionnelle des adultes ne peut être régionalisée. Le service public d'éducation ne peut voler en éclat parce que des élus régionaux revendiquent plus de pouvoir. Les services publics, la démocratie et la République ont besoin d'autres réponses.

Avec le contrat de « site Alsace » une régionalisation de l'ESR au seul profit de l'Université de Strasbourg.

La loi sur l'Enseignement supérieur et la recherche conjuguant au contrat de site Alsace, favorisera à terme, l'aspiration par l'Université de Strasbourg des second et troisième cycles de l'Université de Haute-Alsace (UHA). Est donc en jeu une réorganisation majeure du paysage universitaire alsacien avec la possible réduction de l'UHA au statut de simple collège universitaire de premier cycle. A travers le contrat de site, les établissements UHA, INSA et BNU s'engagent à reconnaître à l'Université de Strasbourg un rôle de pilote de l'ensemble de la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche en Alsace. Tel que ce pilotage est conçu, l'Université de Strasbourg piloterait les écoles doctorales, les formations et l'ESPE, successeur des IUFM. Bien plus, l'Acte III de la décentralisation dans sa déclinaison CTA, accordera à Strasbourg un statut de métropole et des compétences fortes concernant le pilotage des formations et de la recherche. Il donnera ensuite à la CTA une compétence de programmation pluriannuelle qui devrait être assurée par l'Etat. Il offrira enfin au secteur et établissements privés une porte d'entrée dans l'ESR qui servira d'abord les intérêts économiques de certaines entreprises et des grands groupes industriels.

Pour la FSU, ce scénario est inacceptable : la loi de l'ESR, la CTA et Contrat de site feront perdre au Sud-Alsace un levier majeur de sa dynamique territoriale et une part essentielle de sa liberté de décision ! Ils mettent en cause l'accès aux études supérieures et aux qualifications d'une partie importante de la jeunesse du Haut-Rhin. Ils accentueront la précarité du monde étudiant, déjà fragilisé par les effets de la crise. Pour la FSU cette perspective est inacceptable. A toutes les échelles du service public de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'Etat ne peut se décharger de ses compétences sur une nouvelle Collectivité Unique au moyen d'une législation dérogatoire aux lois communes de la République. Pour la FSU, l'Etat doit rester le garant des politiques publiques nationales en faveur du développement, de l'égalité territoriale, de la cohésion sociale et de la continuité territoriale. Il doit impulser un véritable partenariat coopératif avec les collectivités, en donnant des garanties nationales d'accès égal pour tous.

Par conséquent, la FSU appelle tous ceux qui font des services publics de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche une priorité, à se mobiliser, pour **dire OUI à la revitalisation du Service public et NON à sa régionalisation/privatisation.**

La FSU appelle tous les étudiants et les personnels de l'UHA
à l'Assemblée générale le mardi 2 avril de 11H à 14H
Campus Illberg, Bâtiment des amphis, 6 rue des frères Lumière, Mulhouse.
La FSU appelle tous les personnels à donner une grande ampleur à
la manifestation nationale du 6 avril à Paris
La FSU appelle tous les personnels et tous les citoyens,
fiers du service public à le défendre **en votant Non le 7 avril**